



Non à l'interdiction de fumer sur les terrasses des cafés et restaurants

Alors que la Commission Européenne vient de publier ce mardi 17 septembre 2024 une recommandation à l'attention des États membres relative aux environnements sans fumée et sans aérosols, le GHR, le Groupement des Hôtelleries et Restaurations de France s'est exprimé afin de refuser tout projet d'interdiction de fumer sur les terrasses extérieures des cafés et restaurants.

La nouvelle initiative européenne recommande aux États membres d'étendre les politiques de lutte contre le tabagisme aux principaux espaces extérieurs, afin de mieux protéger les citoyens de l'UE, en particulier les enfants et les jeunes.

Si les professionnels de l'hôtellerie restauration respectent scrupuleusement l'interdiction de fumer au sein de leurs établissements ainsi que sur les terrasses fermées pour des raisons de santé évidente de leurs clients et de leurs collaborateurs, ils s'opposent fermement à toute extension d'une telle interdiction sur les terrasses en plein air.

Pour Laurent Fréchet, Président de la branche des restaurateurs au GHR, « *les terrasses ouvertes des cafés et des restaurants restent l'un des derniers lieux de convivialité où se côtoient fumeurs et non-fumeurs. Lorsqu'un client est gêné par la fumée, le fumeur éteint sa cigarette ou se déplace. Nous n'avons vraiment pas besoin d'une loi ou d'un décret pour vivre ensemble* ».

Sans compter qu'une telle interdiction ne serait pas sans conséquence économique, financière et sociale.

Selon Catherine Quérard, Présidente du GHR, « *les cafés et restaurants qui disposent de terrasses y réalisent en moyenne 30% de leur chiffre d'affaires. Se priver des fumeurs sur nos terrasses aurait de lourdes conséquences en termes de chiffre d'affaires et d'emploi* ».

Et la Présidente du GHR de conclure, « *il est évident que ce n'est pas ce genre de mesures que les français attendent de l'Europe, il y a des sujets bien plus importants à traiter. J'espère que le gouvernement français ne fera pas l'erreur d'interdire de fumer sur nos terrasses* ».

À propos du GHR

Le Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France (GHR) est né le 1er janvier 2023 de la fusion de trois organisations professionnelles représentatives : le **GNI**, Groupement National des Indépendants Hôtellerie et Restauration, le **SNRTC**, Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale et le **SNRPO**, Syndicat National de la Restauration Publique Organisée.

Le GHR, présidé par Catherine Quérard, fédère à ce jour 15 000 établissements employant 180 000 salariés.

CONTACT PRESSE

GHR - Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France

Franck Trouet – f.trouet@ghr.fr / 06 73 86 66 65